

***Cotonou, Bénin, 17 octobre (Infosplusgabon) - Les débiteurs du Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes (Fnpeej), agents de l'Etat ou cadres occupant des postes de responsabilité dans l'administration publique ont jusqu'au 31 janvier prochain pour s'acquitter de leurs dettes, selon l'ultimatum du conseil des ministres aux intéressés.***

Dans un communiqué publié ce mardi, le gouvernement fait remarquer que le déclenchement des opérations d'évaluation et de recouvrement des créances du Fnpeej, a permis de constater que certains débiteurs de la première phase (2008-2012) sont des agents de l'Etat, ou des cadres qui ont intégré la Fonction publique, certains à la faveur d'une nomination à des postes de responsabilité.

En attendant l'aboutissement de la procédure de sélection d'une agence pour un recouvrement plus rapide des créances du fonds, il s'avère nécessaire de prendre toutes les dispositions utiles pour faire solder, par les agents concernés, leurs dettes vis-à-vis du Fnpeej, indique le gouvernement.

A cet effet, souligne-t-on, « un délai moratoire de trois mois est accordé aux débiteurs cités

pour solder leurs comptes vis-à-vis du Fnpeej, ce délai court du 1er novembre 2017 au 31 janvier 2018.

« Tout débiteur cité, n'ayant pas soldé son compte à l'issue de cette période moratoire, sera d'office soumis, à partir du 1er février 2018, à un recouvrement forcé, à concurrence du montant restant dû au Fonds, et conformément aux textes régissant chaque catégorie de débiteurs », précise le communiqué, indiquant que ceux occupant des postes de responsabilité seront automatiquement relevés de leurs fonctions.

Les ministres concernés sont instruits de prendre des dispositions nécessaires pour l'application effective de cette décision.

Créé sous l'ancien régime pour faciliter l'accès des jeunes et des micros, petites et moyennes entreprises aux moyens et outils de production par le biais du crédit, le Fnpeej, qui connaît de nombreuses difficultés, est marqué par deux phases correspondant à deux approches d'intervention (approche directe de financement et stratégie du faire-faire).

La première phase a permis de financer 1.150 projets de jeunes et de Pme pour un montant global de près de six milliards F CFA et a fait apparaître des difficultés dès les premières années.

En dépit des efforts déployés de 2009 à 2016, seulement un montant de 377.223.139 F CFA a été remboursé, soit 6,32 pour cent seulement du montant des crédits accordés.

La deuxième phase, démarrée en novembre 2014, n'a pas connu meilleure fortune. Au 30 septembre, des lignes de crédits d'un montant global de 1.150.498.103 F CFA ont été mises à la disposition des Structures financières décentralisées (Sfd).

Ce montant a servi au financement de 290 projets de jeunes et de Mpme, puis de 1.099 micros entreprises de femmes dans le cadre du Crédit d'appui à l'entrepreneuriat féminin.

Pour cette phase, le taux de remboursement était de 39,2 pour cent en août 2016, contre une norme de 95 pour cent.

FIN/INFOSPLUSGABON/LKH/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon